

Absence d'une journée de travil, certificat médical obligatoire??

Par doucelily, le 07/07/2008 à 12:31

bonjour,

je travail dans la restauration, j'ai été absente le dimanche 6 juillet car j'ai été malade toute la nuit et prise de vertige le matin en me levant, j'ai donc prévenu par téléphone mon employeur de mon absence. Je n'ai pas consulter de medecin car le lendemain sa allait beaucoup mieux. Seulement quand je suis arrivé ce lundi matin, mon employeur m'a demander un certificat médical pour la veille et comme je n'en avais pas, il m'a dis de rentrer chez moi et de ne revenir que lorsque j'en aurai un. Du coup je perd deux jour de travail, a t-il le droit de faire sa? On ma dit que c'était au bout de trois jours qu'il pouvait demander un certificat.. je suis perdue et en colère car je suis toujours là quand ils on besoin d'un service, je suis toujours à l'heure voire même en avance et je rate une journée et là c'est le drame, a croire que l'on a pas le droit de se sentir mal!!

merci d'avance pour votre réponse! bien à vous..